

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_075

Séance du lundi 22 novembre 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 16/11/2021

Présents : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de séance: Thibaud MALGOUYRES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Sophie BOISSIER, Gilles MERCIER

Absents:

Objet: Toiture de la Geôle - PDF - DE_2021_075

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2021_072

Monsieur Cyril Djalmit, conseiller chargé de délégations, présente au conseil municipal le dossier concernant la Geôle dont le toit s'est effondré ce printemps suite à l'affaissement massif de la charpente.

Après réflexion et consultation des entreprises, il propose de confier la réfection du toit à l'entreprise EBCL qui a fait une offre de réfection à l'identique, avec reprise complète de la charpente et pose d'une isolation sous toiture.

Ce devis s'élève à 34 255.60 € HT.

Ce projet pourrait bénéficier des subventions suivantes :

20 % de la part de la département à travers les contrats territoriaux pour un montant de 6 851.12 €

60 % de la part de l'Etat à travers le dispositif DETR, soit un montant de 20 553.36 €

La commune assumerait alors le complément de 20 %, soit un montant de 6 851.12 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de valider ce projet et charge monsieur Cyril DJALMIT d'en assurer la réalisation au plus vite en raison du caractère dangereux du bâtiment.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus et charge monsieur le maire de déposer les dossiers de demande des subventions afférentes.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin

